

REPONSES de Pierre Coinaud, représentant la liste «AIMONS LIMOGES »

Au dossier RENAISSANCE DU VIEUX LIMOGES

Du 13 FEVRIER2014

**Point 1**

**Etablissement du CIAP**

Notre position :

Comme je vous l'ai indiqué, nous tenons à développer l'activité économique de notre cité.

Cela passe bien sûr aussi par la valorisation de son image et bien évidemment par la mise en valeur de ses richesses historiques et archéologiques.

La chance d'avoir obtenu le Label «VILLE et PAYS d'ART et d'HISTOIRE », ne peut qu'être un atout supplémentaire.

Comme je vous l'ai indiqué, un de nos projets est la création d'un établissement culturel conventionné avec le Musée d'Orsay car il possède la plus grande collection d'œuvres impressionnistes au monde.

Cet établissement pourrait être localisé dans l'Hôtel de Commandement, place Jourdan, ce qui permettrait d'intégrer le CIAP autour de cette structure.

**Point 2**

**Instauration d'une réglementation municipale ferme pour le patrimoine.**

Pour nous l'élaboration de l'AVAP qui remplace l'actuelle ZPPAUP, doit se faire en parfaite collaboration avec les acteurs concernés et en particulier ceux qui œuvrent à la protection du patrimoine.

La création d'un secteur sauvegardé qui ciblerait les cœurs historiques de Limoges pour une protection extérieure et intérieure du patrimoine dès lors que celui-ci aura été recensé de façon précise est une suite logique de l'AVAP.

**Point 3**

**Obligation de ravalement décennal des façades.**

Concernant le ravalement des façades, il est fait obligation de par l'arrêté N°DRCLE/PEDD n°2007-630 de faire les travaux de ravalement dans un périmètre de restauration immobilière(PRI) défini.

Si le propriétaire refuse pour quelques raisons que ce soit, une expropriation pour cause d'utilité publique peut être lancée.

## AIMONS LIMOGES

Toutefois, il nous semble qu'un ravalement décennal serait trop contraignant, d'autant qu'avec les matériaux actuels cela permet une plus longue durée qualitative dans le temps.

De plus comme nous prévoyons un centre piétonnier plus important, la pollution serait moins agressive sur les façades d'immeubles.

Concernant l'extension du périmètre à toute la commune de Limoges, à l'évidence cela ne doit que concerner des secteurs ou l'habitat le mérite.

### Point 4

#### Mise en valeur du patrimoine archéologique actuellement enfoui

Dans notre projet pour Limoges, nous avons mis en avant « Créer un itinéraire touristique facilitant la visite des lieux attractifs de la Ville : monuments, musées, **éléments du patrimoine** »

Pour se faire, il faut mettre en valeur nos richesses archéologiques. Comment ?

a) Dans le cadre du réaménagement de la place de la République, valoriser l'entrée de la crypte Saint- Martial.

b) Réorganiser la place Saint-Etienne autour de ses richesses historiques (le baptistère paléochrétien, mise à jour de la fontaine enterrée, accès au mausolée de la Courtine)

c) créer un itinéraire touristique spécifique que l'on pourrait appeler « itinéraire d'Art et d'Histoire de Limoges »

### Point 5

#### Protection des éléments de patrimoine actuellement menacés.

Concernant l'immeuble Faure, l'implantation de la nouvelle citée judiciaire qui manque cruellement à Limoges est une chance pour notre ville entraîne la démolition de cet immeuble.

Ceci étant, on pourrait préserver comme vous l'indiquez les pièces maîtresses de cet ensemble pour une utilisation ultérieure.

Concernant l'immeuble Lacaux, une action judiciaire étant en cours, je suis certain que dans leur sagesse et le droit les juges prendront la bonne décision. Toutefois, nous n'avons pas pour l'instant de solution pour la destination de cet immeuble.

Concernant la caserne Marceau, notre projet de création d'un centre de congrès et d'affaires serait implanté dans ce périmètre.

Le petit patrimoine encore existant devra retrouver sa place ou un autre lieu qui sera défini en étroite collaboration avec votre association.